



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE UN ENJEU POUR TOUS LES SALARIÉS

Depuis la Libération et la mise en œuvre du programme du Conseil national de la Résistance, le patronat et les gouvernements à son service n'ont eu de cesse de remettre en cause les acquis sociaux, les garanties collectives et les statuts qui protègent les travailleurs. En transposant les dispositions de l'**Accord National Interprofessionnel** du 11 janvier 2013 dans la loi, le gouvernement remettrait gravement en cause **le Code du Travail. Cet accord a été combattu et dénoncé par la CGT et FO qui ont refusé d'apposer leur signature sur cet accord, et qui ont appelé à manifester, avec la FSU et Solidaires, le 5 mars et le 9 avril afin d'en exiger le retrait.**

Il convient de dénoncer une autre attaque insidieuse contre les garanties collectives : le nouveau projet de **loi relatif à l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR)** qui poursuit et amplifie la politique de démantèlement de l'ESR engagée par la loi LRU. Ce projet de loi, combiné à la mise en place de l'Acte III de la décentralisation, aura pour effet de **mettre à bas le caractère national des diplômes qui constitue le socle sur lequel sont édifiés les qualifications, les statuts et les conventions collectives.**

La combinaison des trois dispositifs (**ANI, loi ESR et ré-**

gionalisation) vise à atomiser les salariés et à fragiliser les organisations syndicales qui les défendent.

Contrairement à ce que prétendent aujourd'hui les partisans de la décentralisation, la régionalisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne peut constituer la solution miracle permettant de sauver le développement économique et industriel local. La liquidation de l'emploi continue, malgré les milliards versés aux entreprises au travers du Crédit Impôt Recherche, comme le montre l'exemple de Sanofi (qui licencie, malgré de larges profits).

Ce processus de régionalisation crée les conditions du démantèlement du Service public national garant

- de l'accès libre et quasi-gratuit aux études supérieures,
- de l'égalité d'accès aux études supérieures sur tout le territoire quelles que soient les origines sociales et géographiques,
- de l'élévation du niveau de connaissance de la société et des citoyens,
- de l'élaboration et de la transmission de savoirs, de la délivrance de diplômes nationaux (monopole de l'État pour la collation des grades), indépendamment des pouvoirs politiques et économiques

SAVOIRS ET CONNAISSANCES NE DOIVENT PAS DEVENIR UNE « MARCHANDISE »

Une conception purement utilitariste de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dénaturerait dangereusement sa fonction émancipatrice. La vocation culturelle qui lui est intrinsèquement attachée ne doit pas être ignorée ni minimisée. L'enseignement supérieur public contribue à la transmission et à la diffusion des connaissances scientifiques et humaines, favorisant ainsi le développement d'une pensée autonome et de l'esprit critique des citoyens et des salariés, gage de leur émancipation.

Je me syndique à la FERC Sup CGT [www.adherer.fercsup-cgt.net]



NOM :	Prénom :
Adresse :	
.....	
Téléphone :	Portable :
Mail :	
Lieu de travail :	

D'abord une méthode : «concerter», pour avancer masqué

Sous le fallacieux prétexte de rétablir la confiance avec une communauté universitaire traumatisée par le quinquennat précédent qui l'a tout particulièrement malmenée, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a organisé des assises (nationales, territoriales et une audition à l'Assemblée nationale), qui lui ont permis de créer l'illusion d'une large et fructueuse concertation préalable. La réalité est tout autre : les assises, boudées par les personnels, ont été largement verrouillées par la Conférence des présidents d'université (CPU), omniprésente à chaque niveau. On notera que sont aujourd'hui présents au ministère nombre d'anciens présidents, inspirateurs de la loi LRU (cf. colloque CPU de Metz en 2007) ou qui ont largement contribué à sa mise en œuvre (comme le directeur de cabinet actuel de la ministre, président de la CPU de 2008 à 2010).

La méthode utilisée consiste par ailleurs à demander aux organisations syndicales de se prononcer sur les projets gouvernementaux sans documents à l'appui et au final sans lien avec les projets de loi. Sans qu'à aucun moment il ne s'agisse de négocier quoi que ce soit. Pendant ce temps, le projet de loi pouvait avancer...

Un puzzle législatif, une cohérence politique

Le projet de **loi ESR** doit s'apprécier à la lumière du puzzle législatif dans lequel il est destinée à s'insérer :

- **L'acte III de la décentralisation** qui va définir, entre autres, la répartition des compétences entre État, régions et métropoles en termes d'Enseignement Supérieur et de Recherche.
- **La loi sur la Fonction publique** qui va redéfinir les contours des missions et du statut des fonctionnaires.
- **La loi Peillon de refondation de l'école** qui intègre le projet concernant la formation des enseignants et la création des futures Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).
- **La loi sur la formation professionnelle** qui en confère la compétence aux régions.
- **La loi sur l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers** qui précisera les conditions de l'attractivité de notre pays.

À cette avalanche, s'ajoute **l'austérité budgétaire imposée par l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international**. Cela se traduit par une **réduction de l'emploi public** (la « Modernisation de l'Action publique », MAP, clone de la RGPP) et un **transfert de compétences - qui plus est sans moyens** - aux collectivités territoriales ; celles-ci sont mises en si-

tuation de devoir mettre en œuvre la politique d'austérité imposée par l'État. Les universités «autonomes» dont la pénurie budgétaire a été organisée par un désengagement constant de l'État depuis plusieurs décennies. Ce qui a amené les Directions d'établissement à chercher des financements extérieurs et donc à «vendre» leurs produits (formations ou recherches) aux plus offrants et à ponctionner de plus en plus les familles. Elles sont ainsi contraintes de faire d'elles-mêmes les réductions budgétaires et les suppressions de postes imposées.

Un grand principe : ne rien défaire de ce qui a été fait

La nouvelle loi maintient ou renforce le processus de désengagement de l'État initié par Sarkozy et Pécresse : mesure clé de la loi LRU, **les « responsabilités et compétences élargies » (RCE) sont maintenues dans leur intégralité**. Le transfert de la masse salariale aux établissements et la gestion locale des personnels sont maintenus eux aussi, confirmant la remise en cause du statut de fonctionnaire d'État des personnels.

Restent inchangés aussi **les décrets Pécresse de 2009 qui ont profondément modifié le statut des enseignants-chercheurs (EC)** et contre lesquels la communauté universitaire s'est massivement mobilisée. Rappelons que ces décrets introduisent la modulation du service d'enseignement et l'évaluation individuelle quadriennale... et visent à subordonner les EC aux directions d'établissements, attaquant leur nécessaire indépendance pour l'enseignement et la recherche.

Une orientation confirmée : l'austérité, la mise au service du privé, la privatisation

Le but pour le capital est de récupérer un immense « marché » qui reste largement indépendant de la sphère spéculative : la formation. Conformément à la stratégie de Lisbonne, prolongée par la stratégie Europe 2020, qui visait à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 », la marche vers la privatisation de l'enseignement supérieur est à l'œuvre, à travers :

- le démantèlement du Service public et le désengagement financier et politique de l'État,
- l'assujettissement de l'ESR aux intérêts du patronat et des potentats locaux,
- la mise en place des conditions de la privatisation et de la confiscation des savoirs,
- l'organisation de la rareté de l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche pour légitimer l'augmentation du coût des études.

Le projet de loi définit des **objectifs** comme **la réussite des étudiants** et la **refondation de la « gouvernance » des établissements** qui masquent en réalité la véritable **volonté de déconstruction du Service public d'Enseignement supérieur et de Recherche**.

Le Conseil scientifique (CS) et le Conseil des Études et de la Vie étudiante (CEVU) fusionnent au sein du seul **Conseil académique**. Ce qui permet de diluer et minimiser la voix des étudiants et des salariés.

Le **pouvoir exorbitant** du **Conseil d'Administration (CA)** et de son **président** est maintenu. Ils conservent leurs prérogatives et pourront continuer d'imposer leur gestion comptable et managériale de l'établissement.

La place des personnels BIATSS et des maîtres de conférence reste marginale en regard de celle des professeurs d'université.

Des représentants des directions décentralisées des organismes de recherche font leur apparition dans les CA. Ce qui pourrait préfigurer **l'intégration-absorption de larges pans de ces organismes dans les établissements universitaires**.

La volonté « d'ouverture » des établissements renforce la présence de « personnalités extérieures » dans les Conseils, provenant des collectivités territoriales et du patronat local.

La régionalisation s'accroît : les régions et les métropoles renforcées par l'Acte III de la décentralisation obtiennent de nouvelles prérogatives dans l'ESR prenant appui sur le « schéma régional d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation » (SRESRI). La région est consultée sur la carte des formations. C'est ainsi que l'Enseignement Supérieur et la Recherche devient un enjeu pour les pouvoirs locaux, une « clé » du développement économique local, au détriment des missions de Service public et de l'indépendance des chercheurs et enseignants-chercheurs.

La politique « d'excellence » (IDEX, Labex, Equipex) et **la recherche sur contrats** (ANR, européens et régionaux) sont maintenues. Cette politique a précarisé une génération entière de jeunes chercheurs contraints d'enchaîner les contrats post-doctoraux. Cette politique a aussi notablement favorisé un petit nombre de pôles supposés « excellents » au détriment des autres établissements et laboratoires. Ce qui a eu, de fait, pour effet d'accroître dramatiquement la mise en concurrence des laboratoires et des chercheurs.

Les regroupements d'universités s'accroissent : si les PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) sont supprimés, en revanche, les fusions ou regroupe-

ments en « communautés d'université » ayant statut d'université sont mécaniquement imposés, dans la perspective de recomposer l'ESR en une trentaine de pôles avec leurs cortèges de restructurations de services, d'« économies d'échelle » et de mobilité forcée des agents. Ce qui est utilement mis à profit par les directions pour remettre en cause nombre d'acquis des agents comme ceux relatifs au temps de travail (horaires et congés).

L'offre de formation, régionalisée, va être réduite, au nom d'une « nécessaire rationalisation de l'offre » au niveau régional et de l'austérité budgétaire. En sciences humaines en particulier, cela s'accompagnera d'une désastreuse normalisation de la pensée.

La régionalisation du Supérieur conforte la disparité entre territoires et aggrave la discrimination sociale.

Le **Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CNESER)** et le **Conseil supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT)** devraient fusionner, transformant la mission du CNESER et réduisant la part des élus. La mission d'**habilitation des formations du CNESER serait supprimée** pour être remplacée par une **accréditation** des établissements a priori avec pour conséquence un désengagement de l'État au profit des régions et au détriment **du cadre national des diplômes**.

Changement homéopathique, l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (**AERES**), unanimement honnie pour son fonctionnement opaque et son rôle de notation/sanction des équipes, est transformée en Haut Conseil (**HCERES**), dont la composition est retouchée à la marge et le rôle aménagé : il validera essentiellement les évaluations faites par d'autres instances (directement en interne par les établissements et les organismes, ou par des officines privées spécialisées – agences de notation universitaires ?), ou fera l'évaluation à la demande d'une des instances ainsi qu'en cas de litiges.

La secondarisation de la Licence est en marche. Le but de la politique universitaire de ce gouvernement, comme celle du précédent, n'est pas de « massifier » mais plutôt d'organiser des sorties précoces du système. Cela va avec l'utilitarisme des formations pour un grand nombre et un élitisme renforcé pour construire un 2^e et un 3^e cycle de qualité pour un petit nombre. Cette volonté affichée avec le projet de continuum Bac-3/+3 provoquera par ailleurs un afflux massif d'enseignants du second degré au détriment de la création d'emplois d'enseignants-chercheurs.

L'orientation et la sélection des étudiants auront pour but de « gérer » cet afflux des étudiants, de réguler et de contraindre l'accès aux 2^e et 3^e cycles universitaires.

Le « **numérique** », c'est la mise à disposition en ligne de

l'offre de formation. Cette mesure est lourde de menaces (expropriation intellectuelle des contenus et vente de cours en ligne par exemple).

La mission de transfert de la recherche vers l'industrie et les entreprises est ajoutée aux missions traditionnelles de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il ne s'agit plus seulement d'accroître, de diffuser et de valoriser les connaissances, mais de transférer les résultats de la recherche, afin de contribuer à la « compétitivité de l'économie ».

Il faut enfin noter que malgré la volonté affichée de développer la recherche et l'enseignement supérieur (+2,2 % au budget du ministère), **aucune mesure concernant les moyens, les personnels, leurs conditions de travail, leur rémunération, leurs carrières** n'est programmée. C'est une loi conforme à la politique de restrictions budgétaires. Ce qui est confirmé par les dotations aux établissements qui se voient amputées de 5 à 7 % pour « contribution au redressement des comptes publics ».

ENSEMBLE, NOUS VOULONS UN SERVICE PUBLIC NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

- qui ait pour vocation le développement et la transmission des connaissances, contribuant à la culture et à l'émancipation des salariés et des citoyens,
- qui garantisse à tous l'égalité d'accès aux études supérieures de haut niveau, quelles que soient les origines sociales et géographiques,
- qui maintienne et améliore les statuts de Fonctionnaires d'État de ses personnels, garants de ces missions et de l'égalité de traitement,
- où les personnels et leurs carrières sont gérés nationalement,
- où tous les personnels permanents sont des fonctionnaires d'État,
- où l'enseignement de chaque enseignant est adossé à la recherche,
- où l'indépendance de l'enseignant et du chercheur est assurée et protégée.

POUR Y PARVENIR NOUS DEVONS EXIGER

- **L'élaboration d'un schéma national d'Enseignement Supérieur et de Recherche** qui doit assurer une offre de formation généraliste et diversifiée, garantissant des **diplômes nationaux** sur lesquels s'appuient les **garanties collectives et statuts de tous les salariés**, hors de toute spécialisation des territoires. Ce schéma doit cultiver la diversité des formations et des disciplines (notamment des Arts et des SHS), pour **favoriser l'égal accès de tous** à l'enseignement supérieur afin de **lutter contre la désertification des territoires** et l'accroissement des **inégalités sociales**.
- **Le rétablissement des conditions de l'indépendance des universités vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques**, en garantissant les **financements récurrents d'État** nécessaires au fonctionnement des établissements universitaires. Cette indépendance garantit l'égalité d'accès au Service public pour tous de même qu'elle laisse à la communauté scientifique la capacité de définir ses champs de recherche.
- **La réintroduction de la démocratie dans nos éta-**

blissements. Ceci **ne se réduit pas** à la seule question de **siéger ou non** dans telle ou telle instance, et à quel nombre, mais **doit s'envisager** en termes de **relations** entre les personnels et les différents niveaux de directions. Ce qui suppose notamment le respect des dispositions statutaires en matière de traitement et déroulement de carrière des agents et, en particulier, l'abandon de toute procédure d'évaluation individuelle des personnels.

- Des garanties en matière de mise en œuvre des « contenus d'enseignements et recherches numériques » pour s'assurer qu'il n'y a **ni captation, ni appropriation des savoirs** en vue de leur **marchandisation** et **commercialisation**.
- **La ré-étatisation de la masse salariale et le retour à la gestion nationale des personnels** afin de maintenir au plus **haut niveau la qualité du Service public d'Enseignement supérieur et de Recherche** ouvert à tous les citoyens, de manière égale sur l'ensemble du territoire.

**Pour l'abandon du projet de loi FIORASO, signez la pétition intersyndicale:
www.loiesrtoujoursinacceptable.org**